

Dossier de presse du CSF

Sommaire

Le Crédit Social des Fonctionnaires **P. 2**
une référence pour ceux qui servent la collectivité

L'offre du CSF **P. 5**
la performance au service de ses adhérents

Les perspectives de développement **P. 7**
une croissance dynamique

Lexique **P. 8**
les mots-clés du CSF

Contact : Olivier LACROIX au 01 53 24 30 72 ou 06 86 07 00 33

Le Crédit Social des Fonctionnaires une référence pour ceux qui servent la collectivité

Au cœur du service public, le Crédit Social des Fonctionnaires est l'association aux côtés des fonctionnaires et assimilés depuis près de 70 ans. En toute indépendance, le CSF sélectionne et négocie au mieux de leurs intérêts des solutions de crédit, d'épargne et d'assurance. 2 500 000 d'adhérents lui ont déjà fait confiance.

L'économie sociale au cœur de l'économie de marché

Première association européenne de fonctionnaires, le CSF offre la particularité d'évoluer dans l'univers concurrentiel du crédit et de l'assurance depuis près de 70 ans. Enraciné dans le champ de l'économie sociale, le CSF concilie compétence financière et dimensions éthique et morale. Son statut associatif et les objectifs¹ qui ont présidé à sa création en 1955, lui ont permis de conserver son indépendance tout en assurant son développement.

Le CSF met en oeuvre une démarche originale conjuguant qualité et efficacité. Cette démarche prend appui sur l'action d'un réseau national de bénévoles relayé par des conseillers professionnels sur l'ensemble du territoire français et au plus près de ses adhérents potentiels. Elle conjugue les valeurs qui fondent l'économie sociale (participer au développement harmonieux de la société en répondant aux besoins des citoyens) et savoir-faire de l'économie de marché (professionnalisme, compétence et performance).

Proximité et professionnalisme, les clefs de voûte du réseau national

> 23 000 correspondants bénévoles, salariés des administrations et établissements publics, font connaître le CSF et ses services sur leur lieu de travail. Ils diffusent l'information auprès de leurs collègues, à l'occasion de campagnes annuelles de communication proposées au plan national

> 150 conseillers professionnels prennent ensuite le relais : répartis dans 32 agences, ils assurent des permanences dans une centaine de points conseils. A l'écoute des adhérents, ils offrent à tous expertise, conseil et assistance, en fonction de leurs objectifs et de leur situation, au mieux de leurs intérêts. Ils finalisent leurs projets dans une relation de confiance et de proximité.

A la proximité géographique répondent la proximité des préoccupations et le partage d'une éthique commune : solidarité, relation humaine, transparence et rigueur sont les quatre

¹ > améliorer la qualité de vie des fonctionnaires dans les domaines du crédit, de l'assurance et des services ;

> jouer à l'égard de ses membres un rôle d'expertise, d'assistance et de conseil afin de défendre leurs droits en tant que consommateurs (article 4 des Statuts du CSF)

valeurs cardinales qui assurent la cohésion et l'esprit de groupe de tous les acteurs du CSF : adhérents, correspondants bénévoles et conseillers professionnels salariés.

Les valeurs du CSF

Solidarité

La mission solidaire du CSF est de faciliter l'accès aux crédits, à l'assurance et à l'épargne ainsi qu'à toutes sortes de services permettant d'améliorer les conditions de vie de ses adhérents. Outre cet engagement inscrit dans ses statuts, le CSF vient en aide des fonctionnaires en situation difficile grâce à un fonds de solidarité dont la dotation est revue chaque année. La Fondation CSF renforce cet engagement solidaire en finançant des projets sociaux portés par des fonctionnaires, des administrations, des établissements publics ou des associations.

Relations humaines

Que ce soit au sein des 32 agences ou dans la 100e de points rencontres que rassemble le Groupe CSF, ou lorsqu'ils rencontrent les agents au coeur de leurs administrations, les conseillers sont à l'écoute. Ils sont respectueux et chaleureux car c'est aussi l'identité du CSF. Nul doute que la qualité de la relation humaine entretenue est un des facteurs qui a décidé 23 000 agents à devenir, bénévolement, des correspondants CSF.

Rigueur

La rigueur est une obligation lorsqu'on évolue dans des fonctions aussi réglementées que celles des métiers de l'argent. Les collaborateurs du Groupe CSF reçoivent une formation continue poussée qui leur permet d'apporter les solutions les plus adaptées aux projets des Adhérents du CSF. C'est ainsi qu'ils sont notamment devenus de vrais spécialistes dans le financement de projets d'acquisitions immobilières. Ils sont aussi régulièrement tenus informés des évolutions du secteur public pour appréhender avec justesse les problématiques des fonctionnaires.

Transparence

Les conseillers ont pour mission d'éclairer au mieux les adhérents dans leurs projets. Une Direction des Risques et Contrôles et une structure d'Inspection ont la charge de surveiller et de sanctionner toute infraction aux règles et procédures. Un Comité d'éthique et une Commission de contrôle, composés d'administrateurs du CSF, veillent à ce que l'Association respecte ses engagements au service des fonctionnaires.

Un peu d'histoire

L'histoire débute au cours des Trente Glorieuses, dans une France qui accède à une certaine prospérité. Mais les fonctionnaires se sentent exclus. Difficile pour eux d'acheter un logement à crédit, difficile d'obtenir des prêts d'un certain montant. La modicité de leur traitement, la lenteur de leur évolution professionnelle ne font pas d'eux des interlocuteurs privilégiés pour « ces messieurs de la Finance ».

> Paris, 20 juillet 1955

Face à cette situation, un petit groupe de fonctionnaires réuni autour de Robert Guilly va réagir et fonder une association : le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF). Sa mission : *améliorer la qualité de vie de ses membres en leur permettant d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne et de l'assurance*. Pour cela, l'association s'appuie sur une idée simple et généreuse. Les fonctionnaires qui adhèrent au CSF versent une certaine somme dans un pot commun appelé « Fonds mutuel de garantie ». Cet argent va servir de caution et permettre aux membres de l'association de faciliter leurs négociations de crédit auprès des banques. L'association s'engage, en effet, à puiser dans son Fonds mutuel de garantie si un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'acquitter ses mensualités de remboursement. Or, comment mieux satisfaire un banquier que de lui supprimer le risque qu'il engage lorsqu'il accorde un prêt ?

Les principes sur lesquels s'appuie l'association trouvent un écho favorable auprès des agents de la Fonction publique. Ils vont progressivement adhérer à ce système. L'aventure du CSF est lancée !

> 1975

L'association a pris un formidable essor. Face au succès rencontré, au nombre de crédits réalisés par l'intermédiaire du CSF, les autorités de tutelle imposent à l'association de créer un établissement financier qui ait la maîtrise du Fonds mutuel de garantie. CRÉSERFI (CRÉdit SERvice Financier) est né. Le CSF s'appuie donc sur CRÉSERFI, sa société de financement, pour proposer des crédits à ses adhérents et sur CSF Assurances, sa société de courtage d'assurances, créée en 1982 pour proposer des contrats d'épargne et d'assurance.

> 1991- 2024

Les années 80 marquent un passage difficile pour l'association, confrontée à une concurrence accrue et de plus en plus agressive. Après une période de flottement et de questionnement, Jean-Marie Alexandre, nouveau président du CSF, fait appel à une équipe renouvelée. Ensemble, ils développent une stratégie mutualiste de rapprochement et de partenariat avec les différents acteurs de la Fonction publique. Attentifs à stopper les dérives du surendettement, ils mettent en place des critères de risque réalistes.

Depuis, le CSF a repris son développement. Il multiplie et diversifie les produits et services proposés à ses adhérents. En 2008, le CSF crée Progretis, une société de conseil en gestion de patrimoine, et lance la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires qui a pour objectif de promouvoir le service public et de soutenir les actions sociales portées par les fonctionnaires, les établissements publics ou les associations. En 2023, Progretis est absorbé par CSF Assurances afin de concentrer son action sur les adhérents du CSF.

L'offre du CSF :

la performance au service de ses adhérents

“La réussite économique est une nécessité pour assurer la pérennité de notre action. Au-delà de cette exigence, le résultat doit être orienté vers des réalisations dont l'intérêt social est évident.”

Jean-Marie Alexandre, président du Crédit Social des Fonctionnaires

Le Crédit Social des Fonctionnaires n'est pas l'émanation d'une banque et ne rend de compte qu'à ses adhérents. C'est plus qu'une nuance qui oriente fondamentalement ses choix : au CSF, l'indépendance est le moteur de la performance.

Distribuer des services de qualité au meilleur prix

Le CSF recherche les meilleures prestations aux meilleures conditions auprès d'établissements bancaires et financiers qui répondent à quatre critères : solidité, fiabilité, compétitivité et qualité des prestations. L'indépendance du CSF vis-à-vis de ses partenaires permet de garantir à ses adhérents des taux très attractifs en matière de crédit et des conditions particulièrement avantageuses dans les domaines de l'assurance et de la centrale d'achat.

L'offre du CSF repose sur :

- > **les crédits** : prêts immobiliers et prêts aidés (prêt à l'accession sociale, prêt fonctionnaire et prêt à 0%), prêts personnels et crédit renouvelable disponible avec le Crédit global CSF.
- > **les assurances** : assurance décès-invalidité des emprunteurs, assurance automobile et assurance habitation, une gamme d'assurance personnelle et familiale en matière de prévoyance.
- > **l'épargne** : à travers des produits aux performances reconnues, aussi bien pour compléter sa retraite que pour financer de nouveaux projets.
- > **les services** : la carte d'adhésion à l'association CSF donne droit à un bouquet de services alliant des réductions : voitures neuves ou récentes, voyages, à une information et une garantie juridiques, à des prêts bonifiés, et à une assurance scolaire offerte.

Cautionner les prêts

Le CSF pratique également le cautionnement de prêts, garanti par CRÉSERFI, la société de financement dont le CSF s'est doté en 1975. Tous les emprunteurs sont solidaires et versent à un fonds mutuel de garantie, géré par CRESERFI. En cas d'impayé, les sommes sont prélevées sur ce fonds. A la fin du prêt, et si celui-ci s'est déroulé sans incident, l'emprunteur est, dans une très large mesure, remboursé des fonds versés.

Quelques chiffres (à fin 2023)

Nombre de salariés : 340

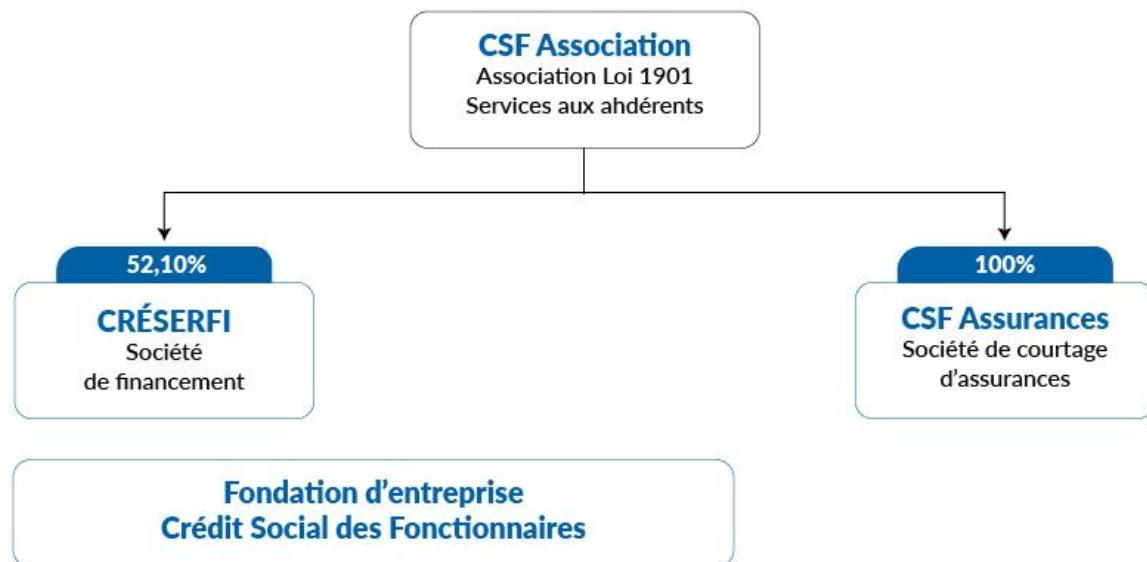
Nombre d'adhérents : 2 500 000

Nombre de correspondants bénévoles : 23 000

Nombre d'accords de partenariat : 1 600

Nombre d'agents bénéficiant d'un accord de partenariat : 3 000 000

Organisation du Groupe CSF



Les perspectives de développement

une croissance dynamique

Développer le réseau des bénévoles, l'étendre à de nouvelles administrations et entreprises publiques et toucher d'autres publics font partie des objectifs de développement que le CSF s'est fixé.

Développer le réseau des correspondants CSF

Le réseau national des correspondants CSF est essentiel au développement de l'association : les bénévoles sont porteurs de la notoriété du CSF et, sans eux, les campagnes de communication ne seraient pas diffusées auprès des fonctionnaires.

Les commissions départementales, créées en 1991, réunissent une à deux fois par an bénévoles et salariés du CSF dans chaque département autour du président de la commission départementale (bénévole) et du directeur d'agence (professionnel) afin de resserrer et dynamiser les liens entre les uns et les autres, confronter les points de vue, mieux appréhender les attentes et les besoins des fonctionnaires, faire connaître un lieu d'excellence de la fonction publique, partager un moment de convivialité...

Les partenariats

Depuis 1992, le CSF met en oeuvre une politique partenariale active en direction des associations, mutuelles et comités d'entreprise de la Fonction publique. La signature de contrats de partenariat permet de gagner de nombreux adhérents, de développer le réseau des correspondants sur le terrain et de multiplier les points-rencontres. A ce jour, 1 600 partenariats ont été signés offrant l'accès aux services du CSF à l'ensemble des 3 000 000 agents qui composent les administrations et établissements publics signataires.

L'ouverture

Le CSF est tout entier tourné vers le développement. Il multiplie et diversifie les produits et services proposés à ses adhérents et s'ouvre également à d'autres publics. En 2008, le CSF crée une société de conseil en gestion de patrimoine. En 2023, cette activité se poursuit sous l'égide de CSF Assurances. Elle vise à accompagner les adhérents du CSF dans leurs différentes démarches pour optimiser la gestion de leur budget. En 2008, la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires est lancée. Elle a pour objectif de promouvoir le service public et de soutenir les actions sociales portées par les fonctionnaires. A ce jour, ce sont plus de 243 projets qui ont été financés.

Lexique

les mots-clés du CSF

adhérents

L'association est ouverte à tous ceux qui concourent au service public : titulaires, stagiaires ou retraités de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière ; les personnels assimilés, les élus, les personnels d'établissements publics et nationalisés. L'adhésion est également possible pour les salariés d'entreprises privatisées, ainsi qu'aux descendants et descendants de la première génération d'agents de la fonction publique titulaires.

association

Crée le 20 juillet 1955 par des fonctionnaires militants mutualistes et syndicalistes, "l'association a pour objet en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer :

- de permettre à ses membres d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne, de l'assurance et des services en vue d'améliorer la qualité de la vie,
- de contribuer à l'organisation de la solidarité entre les membres la constituant,
- de jouer à l'égard de ses membres un rôle de conseil et ainsi de faire connaître, d'organiser et de défendre leurs droits en tant que consommateurs "

(article 4 des statuts du CSF).

campagnes annuelles de communication

Proche de ses adhérents et s'adressant à une cible connue et clairement définie, le CSF a toujours privilégié une communication de proximité qui s'appuie sur la confiance et la qualité humaine de la relation.

Il propose à ses correspondants de faire connaître ses offres dans leur milieu professionnel à travers des campagnes de communication annuelles. Ces campagnes sont déclinées sous forme d'affichettes et de documents d'information que le correspondant CSF a pour mission de diffuser auprès de ses collègues : panneaux d'affichage, mise à disposition dans des lieux de passage (cafeteria, accueil...), diffusion sur Intranet ou par messagerie électronique.

Dans le cadre de ces campagnes, la communication du CSF est également assurée par l'envoi de courriers ciblés à ses adhérents ainsi qu'auprès de fichiers de fonctionnaires.

économie sociale

Au côté du secteur privé et du secteur public, l'économie sociale est un troisième secteur dont l'éthique se caractérise par la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit.

Plaçant l'homme et la satisfaction de ses besoins au cœur de son activité, elle n'est pas un outil de rapport financier.

Les principes qui distinguent les entreprises de l'économie sociale des entreprises du secteur privé se situent au niveau des finalités et des modes d'organisation plus qu'au niveau du type d'activité.

Les entreprises de l'économie sociale se sont développées essentiellement sous trois formes : les coopératives, les mutuelles, les associations.

“Les entreprises de l'économie sociale s'efforcent (...) de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.” (article 6 de la charte de l'économie sociale)

“Les entreprises de l'économie sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.” (article 7 de la charte de l'économie sociale).

solidarité

La vocation du CSF n'est pas de maximiser ses profits et d'en verser les dividendes à des actionnaires. L'argent que le CSF gagne est mis au service de ses adhérents, par exemple, par des bonifications d'intérêt. Les prêts à 1% ou 2% sont de réels coups de pouce versés lorsque les fonctionnaires démarrent dans la vie active ou pour faciliter l'accès au logement.

La mutualisation des risques est l'un de principes solidaires sur lequel repose le CSF. Elle permet aux fonctionnaires d'avoir accès au crédit, en garantissant aux banques avec lesquelles le CSF a négocié le prêt, la bonne fin de leurs emprunts. L'adhérent, bénéficiaire d'un prêt consenti par CRÉSERFI, participe à un Fonds Mutual de Garantie, destiné à compenser les défaillances des emprunteurs en difficulté. A l'échéance du prêt et s'il s'est déroulé sans incident, l'adhérent récupère une partie de sa participation initiale.

La raison d'être du CSF : aider les fonctionnaires lorsqu'ils traversent des situations difficiles. Ce sont les prêts 1% de solidarité pour les fonctionnaires victimes des inondations ou des ouragans. Ce sont aussi les aides aux familles d'adhérents pompiers, policiers, gendarmes tués dans l'exercice de leur mission.